Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_11-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 19 juin 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 25 juin 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **président,**

Mme Sonia BORDET, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

M. Yves CANEVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, M. Pierrick COTTO, M. Kévin CRENN, M. Gilles DELELIS, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, M. Jean-Daniel MAO, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Matthieu BEREHOUC à M. Stéphane LE DOARÉ
Mme Nathalie CARROT-TANNEAU à M. Daniel LE PRAT
Mme Sophie COSSEC à Mme Marie-Pierre LAGADIC
M. Ronan CRÉDOU à Mme Nelly STÉPHAN
Mme Audrey DI MARINO à Mme Marie-Claire DUPONT
Mme Valérie DRÉAU à M. Laurent MOTREFF
Mme Laure LEFEUVRE à M. Christian LOUSSOUARN
M. Gaétan MARBLÉ à M. David LE BERRE
Mme Christel RIBEIRO à M. Yves CANEVET

Absents excusés :

M. Stéphane DAOULAS

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, LOC'H et ROPARS, MM. DUBOURG, GAUTHIER, PIMENTEL, LE BERRE ET PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : Sonia BORDET

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	35
Votants	44

Date de la convocation : 19 juin 2026
Date d'affichage : 19 juin 2026
Date d'expédition du rapport : 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260625-C_2026_06_25_11-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 25 juin 2026	N° Acte : C-2026-06-25-11
Objet : Approbation du compte financier unique 2025 du budget annexe portage de repas	Classification : 7.1 – Décisions budgétaires

Le conseil communautaire est amené à délibérer sur l'approbation de chacun des comptes financiers uniques (CFU) 2025 en fonction du déroulement du rapport présenté aux conseillers.

Le CFU est le nouveau document remplaçant à la fois le compte administratif et le compte de gestion.

Le compte financier unique s'applique à la communauté de communes du Pays bigouden sud depuis l'exercice 2024 pour ses budgets régis par les instructions budgétaires et comptable M4, M49 et M57.

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralisant le compte financier unique au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026 ;

Section de fonctionnement	
Mandats émis (dépenses)	1 026 342,17 €
Titres émis (recettes)	1 056 776,05 €
Déficit de fonctionnement reporté de 2024	- 20 653,64€
RÉSULTAT À LA CLÔTURE (excédent)	+ 9 780,24 €
Section d'investissement	
Mandats émis (dépenses)	1 907,73 €
Titres émis (recettes)	23 689,52 €
Excédent d'investissement reporté de 2024	+ 23 015,65 €
RÉSULTAT À LA CLÔTURE (excédent)	+ 44 797,44 €

À l'issue des présentations et des échanges, M. LE DOARÉ, président, est sorti et n'a pas pris part au vote.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte financier unique 2025 du budget annexe portage de repas ;
- autorise le président à signer l'ensemble des documents constituant le compte financier unique 2025 du budget annexe portage de repas.

Pour extrait conforme,

Le 1er vice-président,
Éric JOUSSEAUME

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)